

CONSEIL du TERRITOIRE



Compte Rendu du CT du 20 Janvier 2022

Présents : Claire Brunet, Armand Griffon, Pierre Solère (Ligue),
Marie Laure Fenasse (06), Krikor Bozouklian (13), Patrice Brisco (84), Gil Erario (04), Christian Gravier (83), Gérard Pottier (05)

Invités : Vanessa Patucca Bourgeois (Développement, service aux clubs), Martine Perlin (83), Roger Badalassi (CTA), Pascal Bouchet (PPF),
Philippe Boulen (COC), Patrick Fenasse (06).

Excusés : Perrine Paul, Jean Luc Baudet

1/ Stages de Février

D'un commun accord, après échanges et avis de la Commission médicale de la Ligue PACA, les 2 stages prévus pendant les vacances de Février pour les équipes de sélection 2008 masculines et féminines sont annulés en raison des risques sanitaires liés à la crise COVID.

Les compétitions seront maintenues en appliquant les protocoles préconisés de protection sanitaire :

- **Masculins :**
 - Samedi 5 Février : 06/83/84 à St Martin du Var (1^{er} tour)
 - Dimanche 6 Février : 13/04-05/Corse à Marignane (1^{er} tour)
 - Dimanche 20 Février (2^{ème} tour) : Dans le Var (Brignoles à confirmer)
- **Féminines :**
 - Dimanche 6 Février (2^{ème} tour) : Dans le Var (Brignoles à confirmer)

Le règlement des compétitions sera établi et finalisé en concertation par les responsables techniques en conformité avec les dispositions fédérales et transmis au plus tôt aux intéressés.

Les désignations de JAJ et accompagnateurs seront effectués par les responsables de la CTA en concertation avec les Référents de secteurs des Comités concernés.

Le protocole « intégrité » sera rappelé et appliqué.

2/ Contrat Territorial Individualisé

Suite à la première réunion du 8 Janvier 2022 sur le sujet, la lecture du tableau général de présentation regroupant l'ensemble des dispositions de la note d'orientation FFHB et nos décisions est reprise en détail puis adoptée par les membres du Conseil (Voir en pièce jointe).

Dans le cadre de chaque objectif, nous devons maintenant concrétiser les actions retenues et les financements demandés par chaque structure dans le cadre de la part fixe puis fixer, en relation avec la FFHB, les objectifs à atteindre pour obtenir le maximum de la part variable.

Ces actions devront répondre aux objectifs fixés dans la note d'orientation et à notre projet territorial en veillant à éviter toute redondance avec les actions de l'ANS 2022.

A titre d'exemple, le Comité 84 nous dit que pour sa part les actions fortes retenues, en plus du PPF qui fait partie de notre corps de métier, sont :

- Le renforcement des interventions dans le milieu scolaire : critérium, hand à 4, hand premier pas.
- Pérennisation de l'emploi pour soutenir le mouvement de professionnalisation entrepris auprès des clubs.
- Arbitrage : Développement et soutien des Ecoles d'arbitrage de clubs et intégration de JAJ au sein de sections sportives

La réunion de présentation et de négociation entre les représentants de la FFHB et de la PACA se tiendra courant Mars 2022 à une date à préciser.

Le Contrat Territorial couvre la saison 2021/2022, c'est dire que nous aurons parcouru la presque totalité de la période et pratiquement réalisé les actions retenues lors de la signature du contrat.

C'est une première année de mise en place qui nous amène à raisonner différemment du PACTE et qui va nécessiter quelques ajustements.

Pour ce qui est de l'objectif Performance Territoriale les actions de renforcement de l'arbitrage et de développement du Beach Handball sont retenues par l'ensemble des structures :

- Beach Handball :
 - Création du Challenge PACA et participation des clubs à cette compétition masculine et féminine : nombre de participants
 - Création de terrains en lien avec les municipalités : nombre de terrains

Le Comité 06 a déjà lancé de nombreuses actions grâce aux relations avec nos amis Italiens et la Présidente de la Commission Développement invite les représentants des Comités à se rapprocher de lui. Des démarches sont entreprises dans le 13.

- Arbitrage :
 - Professionnalisation de l'arbitrage pour soutenir les actions de la CTA sur l'ensemble du Territoire. Un demi-poste à minima mais 2 demis postes seraient nécessaires pour couvrir l'Est et l'Ouest du Territoire : nombre de binômes T3/T2 masculins et féminins
 - Renforcer les actions au niveau des Ecoles d'arbitrage par une politique de Bassins en concertation entre référents de bassins, de secteurs et animateurs d'Ecoles d'arbitrage : nombre d'animateurs, de JAJ masculins et féminins, de contenus proposés.
 - Renforcement du PPF en lien avec les CPS et les structures Pôles ou Sections sportives : nombre de binômes et d'actions réalisées

Conclusion et perspectives :

En référence au tableau, chaque structure doit maintenant proposer les actions retenues et les montants demandés « justifiables » tout en restant dans le cadre des enveloppes prévues.

Il s'agit bien sûr de développer un projet territorial partagé où chacun apporte son engagement et sa force en cohérence avec les objectifs recherchés pour obtenir de la Fédération le soutien attendu.

Prochaine réunion le Mardi 1^{er} Février en visio pour concrétiser les actions et les montants demandés.